

## **Informations sur la préparation et les modalités d'examen aux épreuves de Français en classe de 1ère**

**Le programme de français en première se décline selon des « objets d'étude » qui sont, en termes plus simples, des chapitres du programme axés autour des genres littéraires.**

Ainsi, il y a quatre « objets d'étude » communs aux filières S-ES-L :

« **Le personnage de roman, du XVIIème siècle à nos jours** » : chapitre consacré au roman, aux modalités d'écriture romanesque, au personnage et à son évolution.

« **Le texte théâtral et sa représentation, du XVIIème siècle à nos jours** » : chapitre consacré aux spécificités de l'écriture théâtrale ainsi qu'à la mise en scène.

« **Écriture poétique et quête du sens, du Moyen Âge à nos jours** » : étude de l'écriture poétique, son histoire, ses variantes.

« **La question de l'Homme dans les genres de l'argumentation du XVIème à nos jours** » : il s'agira d'analyser des textes purement argumentatifs dont la thèse est prise en charge directement par leur auteur et des textes de fiction comme la fable, le conte philosophique mais aussi des poèmes ou des romans qui présentent une argumentation manifeste.

La série L étudiera deux autres objets d'étude :

« **Vers un espace culturel européen : Renaissance et humanisme** » : comme l'indique l'intitulé, c'est le XVIème siècle qui est privilégié.

« **Les réécritures, du XVIIème siècle jusqu'à nos jours** » : ce chapitre a pour but de faire prendre conscience de l'intertextualité, c'est-à-dire des liens, des échos qui existent d'une œuvre à l'autre, des reprises, des variations qu'un auteur fait subir à une œuvre antérieure. Les figures mythiques comme Antigone ou Don Juan sont de bons exemples mais tout autant le mythe du bon sauvage ou le fameux « carpe diem ». Un auteur s'inspire avant tout de ses lectures et des œuvres qui l'ont précédé, c'est l'enjeu de cet objet d'étude.

### **Méthodologie et apprentissage**

Chacun de ces objets d'étude donne lieu à des séquences, deux généralement. **L'une est consacrée à une œuvre intégrale** : ouvrage étudié dans son ensemble et qui donne lieu à des analyses de textes choisis dans l'œuvre. **L'autre est un corpus de textes réunis autour d'un thème.**

A titre d'exemple, dans le chapitre « Théâtre », on pourra étudier une comédie de Molière, le Tartuffe par exemple et un corpus axé sur les monologues avec, par exemple,

un extrait d'une tragédie de Racine, d'une pièce de Ionesco et d'un drame de Victor Hugo.

Chaque texte est travaillé en classe, les élèves en préparent une analyse et le professeur indique les axes importants, les thèmes à développer et se livre à une « dissection » du texte. Les élèves doivent impérativement prendre des notes puisqu'ils devront organiser leur oral du baccalauréat à partir de ces notes, de leur lecture. On les incite vivement à faire des « fiches » reprenant les cours. Ce travail permet de mesurer les compétences attendues : lecture attentive, travail sur le texte, mise en œuvre des outils d'analyse (vus en seconde et en première), capacité à proposer un développement en fonction d'une question qui leur sera posée le jour de l'oral.

**Cet oral n'est en aucun cas une récitation d'un cours.** L'examineur attend une reformulation des connaissances selon un fil directeur proposé, **c'est une lecture autonome**. On valorise, bien sûr, les élèves capables de soumettre une lecture plus personnelle si celle-ci est argumentée. Il n'y a pas a priori de plans ou de méthodes attendus et **les professeurs ne fournissent pas de corrigés types** (comme ils le font pour le commentaire écrit) qui ne correspondent pas aux attentes des examinateurs.

**En général, les élèves proposeront entre 22 et 25 textes à l'oral. Tout dépend des œuvres, de la classe, de son rythme, de ses possibilités. Une dizaine de textes en plus sont étudiés en première L.**

Les élèves connaissent le contenu de chaque chapitre au fur et à mesure du déroulement de l'année. Il leur appartient d'organiser leurs textes, leurs notes, de se faire un lutin à part avec tous les documents nécessaires en vue de l'oral.

**La liste définitive est établie en fin d'année et mentionne précisément les textes qui auront été étudiés en classe et sur lesquels ils peuvent être interrogés (on les appelle « lectures analytiques » ou « lectures linéaires »).**

On indique aussi des **lectures dites « cursives » qui sont les lectures obligatoires ou conseillées** afin d'étoffer la culture littéraire et générale des élèves. La liste mentionne également les grands thèmes abordés à chaque séquence. **On indique aussi des « textes complémentaires »** qui sont des textes qui viennent éclairer les séquences d'un point de vue historique ou critique. Ces textes ne peuvent pas donner lieu à une analyse. En revanche, dans la partie « entretien » de l'oral, on s'attend à ce que l'élève manie avec aisance ces textes.

## **L'épreuve orale : Modalités et attentes**

Pour rappel, l'oral se prépare en 30 minutes et dure 20 minutes. 10 minutes sont consacrées à l'explication puis 10 minutes à un entretien axé autour du chapitre d'où est extrait le texte étudié.

On rappellera la nécessité d'un travail régulier, d'une fréquentation active des textes, d'un esprit de curiosité et d'une volonté de combler les nombreuses lacunes en expression écrite et en orthographe.

La notation (orale et écrite) fait l'objet d'une harmonisation entre les professeurs examinateurs. Il est clair que les exigences sont importantes. C'est pourquoi, le élèves doivent éléver leur niveau de culture, de vocabulaire, par la lecture et exercer leur mémoire afin de maîtriser les connaissances. On demande aux élèves d'exercer surtout leur faculté de raisonnement.

Les professeurs de Français,

Mme C Binaux (1L/ES1)    S Degen (1 ES2)    S Salmona (1 S1)    Mme C Andrieu (1 S2)    JB Manuel (1 S3)